



BLOC
AGENCE

LOGO

Tarifs P1B F30 au 2 décembre 2019. Tarif en euros TTC, pour des obsèques locales.

DÉSIGNATION DES PRESTATIONS ET FOURNITURES	QTE	MONTANT HT (€)	TAUX de TVA	MONTANT TTC DES PRESTATIONS COURANTES (€)	MONTANT TTC DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES (€)	MONTANT DES FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE (€)
PRÉPARATION ET ORGANISATION DES OBSÈQUES						
Organisation, suivi et mise en place des moyens humains et techniques pour la réalisation des obsèques	1	186.67 €	20.00	224.00 €		
Démarches et formalités administratives pour un convoi	1	207.50 €	20.00	249.00 €		
Toilette funéraire : la préparation et l'habillage du défunt	1	170.00 €	20.00		204.00 €	
CERCUEIL ET ACCESSOIRES						
*Cercueil en pin massif, teinte pin clair, finition vernis satiné, équipé d'une cuvette étanche, d'une plaque d'identité et de 4 poignées Base en résine finition argent	1	561.67 €	20.00	674.00 €		
Capiton Élémentaire	1	79.17 €	20.00	95.00 €		
Emblème civil ou religieux au choix	1	25.00 €	20.00		30.00 €	
MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL						
Personnel pour une mise en bière au moment du départ	1	131.67 €	20.00	158.00 €		
CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE						
Service Simple pour crémation						
- Corbillard avec chauffeur pour transport local de corps au crématorium	1	335.45 €	10.00	369.00 €		
- Personnel pour levée de corps	1	221.67 €	20.00	266.00 €		
- Maître de Cérémonie	1	224.17 €	20.00	269.00 €		
CRÉMATION						
Fourniture de l'urne modèle Pégase (en acier)	1	82.50 €	20.00	99.00 €		
Provision pour vacation de police	1	25.00 €	Sans TVA			25.00 €
Provision pour frais de crémation et taxes locales	1	613.00 €	Sans TVA			613.00 €
Sous-total en €		2 863.47 €		2 403.00 €	234.00 €	638.00 €
TOTAL TTC avant remise en €					3 275.00 €	
TOTAL TTC					2 980.00 €	

Récapitulatif TVA		Montant TVA:		Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont des montants nets
TVA à 20,00%	Base HT: 1 662.80 €	Montant TVA:	332.56 €	
TVA à 10,00%	Base HT: 295.13 €	Montant TVA:	29.51 €	

Valable dans le cadre d'un parcours des funérailles simplifié (prise en charge du défunt du lieu de mise en bière au crématorium)
 Seules les prestations listées et devisées sur le présent document sont couvertes par la présente formule de prestations.

Les prestations précédées de (*) sont des prestations obligatoires dans tous les cas.

Les prestations précédées de (**) sont des prestations qui peuvent devenir réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances ou des causes du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques. Elles figurent dans la documentation générale disponible dans l'Etablissement.